

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Exploitation des Transports

Épreuve E1 : Épreuve scientifique et technique


Sous-épreuve A1 – Situations professionnelles appliquées à l'exploitation des transports et activités associées
– Unité 11

Durée : 4 h

Coef. : 7

Matériel autorisé : Calculatrice électronique conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.

Vos activités sont exercées dans l'entreprise :

	<p>FRET 2000 ZI de la DELORME 67092 STRASBOURG S.A. au capital de 700 000 F</p> <p>Affrètement - Transit - Douane - Entreposage Groupages internationaux - Route - Air - Mer</p>
<p>SIRET 270 310 024 Tél : 03 88 72 40 52 Fax : 03 88 72 42 55 RC STRASBOURG 270 B 820</p>	<p>APE 634 C Agréé en douane n° A 2044 Agréé sûreté : EC87 468 95 N° identification : FR 97 270 310 024</p>

LE SUJET COMPREND TROIS DOSSIERS INDÉPENDANTS

DOSSIERS	ANNEXES	ANNEXES À RENDRE AVEC LA COPIE	BARÈME INDICATIF
<u>DOSSIER A :</u> Transport routier national	A-1 à A-8	R-1	60 points
<u>DOSSIER B :</u> Exportation aérienne	B-1 à B-7	R-2 à R-4	45 points
<u>DOSSIER C :</u> Qualité et affrètement	C-1 à C-4	R-5 et R-6	35 points
			140 points

DEUXIÈME TRAVAIL : ACTUALISATION DU COÛT DE REVIENT

FRET 2000 a souscrit un contrat CAPLIS (voir annexe A-7) auprès de la SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES DU NORD ET DE L'EST DE LA FRANCE (SANEF). Ce contrat lui permet d'obtenir une réduction sur le total des montants bruts des péages (montants du tarif).

7. À partir de l'annexe A-7, déterminer :
 - le montant de la réduction obtenue sur les péages bruts facturés mensuellement à FRET 2000,
 - le montant net des péages facturés
8. Calculer le pourcentage moyen de réduction obtenu par FRET 2000 sur sa facture mensuelle de péage. Arrondir votre résultat à une décimale.
9. En utilisant le résultat de la question précédente, déterminer les conséquences sur le coût de revient de la relation STRASBOURG – LA FERTÉ MILON et sur la rentabilité de cette relation.

TROISIÈME TRAVAIL : MISE À JOUR DU DOSSIER « PROTOCOLE DE SÉCURITÉ »

Dans la page écran de l'annexe A-1, vous avez bien pris note du commentaire saisi sous la rubrique « INFOS COMMERCIALES OU AUTRES ». Vous avez ensuite consulté le répertoire courrier en effectuant une recherche. Le résultat de celle-ci figure en annexe A-8. Vous disposez sur la même annexe d'un extrait d'un texte réglementaire.

10. Pour assurer la mise à jour du dossier « PROTOCOLE DE SÉCURITÉ » signé avec le client LEJEUNE, compléter l'annexe R-1. Ce document est à soumettre à la signature de votre responsable d'exploitation.

SAISIE COMMANDE TRANSPORT

N° 1758

PAGE 1

25 JUN 2001

DONNEUR D'ORDRE		<input type="checkbox"/> FORFAIT AU VOYAGE	
NOM ou RAISON SOC.	ETS LEJEUNE	<input checked="" type="checkbox"/> PRIX TONNE OU M PLANCHER	
RÉF. ORDRE DE TPT	TÉLECOPIE 25/6 SF/89	<input type="checkbox"/> PRIX À LA PALETTE	
EXPÉDITEUR		RÉF. TARIFAIRE	TARIF CLIENT N° 45
NOM ou RAISON SOC.	ETS LEJEUNE	PARTIE A FACTURER	LEJEUNE
ADRESSE	ZI DES VOSGES N° 46	MONTANT TRANSP. FRF	À CALCULER
LOCALITÉ	57930 FÉNÉTRANGE	VAL DECLAREE	0,00
IMPÉRATIF, OBSERV.	ENLEVEMENT TOUS LES LUNDIS DE 7 H 00 À 11 H 00	CONTRE-REMB	0,00
DESTINATAIRE		INST. PARTICULIERES, DOCUMENTS, ANNEXES	
NOM ou RAISON SOC.	ETS SADOURNIN	TOUS LES LUNDIS JUSQU'A FIN DÉCEMBRE 2001 - 1er VOYAGE LE LUNDI 2 JUILLET.	
ADRESSE	1 RUE DU GRATTELOUP		
LOCALITÉ	02460 LA FERTÉ MILON		
IMPÉRATIF, OBSERV.	LIVRAISON AU PLUS TARD LE MARDI À 10 HEURES		

SUITE PAGE 2



SAISIE COMMANDE TRANSPORT

N° 1758

PAGE 2

25 JUN 2001

DÉNOMINATION, CONDITIONNEMENT, QUANTITÉ, POIDS DÉCLARÉS PAR LE DONNEUR D'ORDRE

FOURNITURES INDUSTRIELLES :

14 PALETTES 1,20 x 1,00 x 1,45 M (HAUTEUR), PBT 6 300 KG,
 12 PALETTES EURO, HAUTEUR 1,60 M, PBT 7 800 KG,
 18 CARTONS 0,75 x 0,50 x 0,50, PBT 660 KG, GERBAGE MAXI SUR 3 HAUTEURS

MARCHANDISES TRÈS FRAGILES - NE RIEN GERBER SUR LES PALETTES

 MARCHANDISE DANGEREUSES COCHARGEMENT AUTORISÉ MARCHANDISES PÉRISSABLES COCHARGEMENT INTERDIT

PRESTATIONS DEMANDÉES

AU CHARGEMENT

 CHARGEMENT PALETTES À RENDRE À L'EXPÉDITEUR AUTRES, À DÉTAILLER CI-DESSOUS :

AU DÉCHARGEMENT

 DÉCHARGEMENT ÉCHANGE DES PALETTES AUTRES, À DÉTAILLER CI-DESSOUS :

INFOS COMMERCIALES OU AUTRES

À compter du 28 juin, chargement des fournitures industrielles et des produits en vrac au nouveau bâtiment DUMAS, Patrick FOUCHIER est le nouveau Directeur des Expéditions de l'usine LEJEUNE de FÉNÉTRANGE.

SUITE PLANNING VÉHICULES



GRILLE DE COÛT DE REVIENT

Ensemble TRACTEUR/SEMI-REMORQUE SAVOVARDE 40 T

- Dimensions utiles : 13,50 m x 2,45 m x 2,50 m (H)
- Charge utile : 26 T

POSTE DE COÛT	COÛT
Carburant	1,7045
Pneumatiques	0,1985
Entretien-réparations	0,4650
TOTAL COÛTS HORS PÉAGES	2,3680
Péages (1)	0,2600
TOTAL COÛTS AU KM	2,6280

(1) Il s'agit d'un coût moyen des péages au km routé

	PLOUR D'EXPLOITATION
Salaires et charges	925
Frais de route	202
Assurances	85
Taxes et cotisations	18
Renouvellement tracteur	245
Renouvellement semi-remorque	72
Financement de l'ensemble	108
Frais généraux	476
TOTAL COÛTS PAR JOUR	2 131

	E/AN
SYNTHÈSE	
Sur la base annuelle de	796 612
• 232 jours d'exploitation	
• et 115 000 km	

EXTRAIT D'UNE NOTE DE M. ANDRÉ

LE CALCUL DES COÛTS DE REVIENT CHEZ FRET 2000

1. Les données de la GRILLE DE COÛT DE REVIENT sont à utiliser telles quelles pour les trafics à caractère occasionnel.
2. Pour les trafics à caractère régulier, le coût de revient doit être calculé en tenant compte du montant net des péages réels et non du coût moyen kilométrique des péages de la grille.
3. Le montant net de péages réels peut être obtenu, connaissant l'itinéraire à emprunter, à l'aide des tarifs pratiqués par les sociétés autoroutières et de leurs conditions de réduction.
4. Une journée de travail est estimée à 10 heures (conduite, mise à disposition, travaux autres que conduite). Pour la conversion des heures en jours, il faut conserver 2 décimales.

ROTATION À ENVISAGER

1. Un de nos excellents clients, les ETS LEJEUNE de FÉNÉTRANGE (57), vient de passer commande pour un trafic régulier entre FÉNÉTRANGE et LA FERTÉ-MILON (02). Ces deux localités sont situées près de l'autoroute A4.
2. Un ensemble articulé semi-remorque savoyarde 40 T sera affecté à ce trafic. Il devra emprunter l'autoroute A4 sur la presque totalité du parcours.
3. Au retour, il chargera à SOISSONS (02) un lot de groupage pour nos quais à STRASBOURG. Il s'agit d'un trafic régulier qui était assuré auparavant par un de nos véhicules assurant la liaison STRASBOURG-AMIENS.
4. Pour le chargement d'un lot tel que celui confié par LEJEUNE, il faut en estimer la durée du chargement à 1 h 15. Il en est de même pour le déchargement de ce lot.
5. Compte tenu de l'importance du trajet autoroutier, une moyenne de 72 km/heure est prévisible pour un ensemble articulé.
6. Notre parc de véhicules de STRASBOURG est situé à 5 km de l'accès à l'autoroute A4.

KM**AUTOROUTE A4**

KILOMÉTRAGE AUTOROUTIER

N° des échangeurs et/ou barrière de péages		KM	
PARIS	8	0	472
	9	14	458
	11	15	457
	22	24	448
	13	31	441
	14	33	439
	15	36	436
MEAUX	16	38	434
	18	54	418
	19	65	407
	20	85	387
	21	111	361
REIMS	22	134	388
	23	137	335
	24	138	334
	25	140	332
	26	142	330
	27	171	301
	28	180	292
	29	213	259
	30	243	229
VERDUN	31	254	218
	32	271	201
	33	293	179
	34	300	172
METZ	35	312	160
	36	314	158
	37	318	154
	38	344	128
	39	362	110
	41	375	97
	42	390	82
	43	408	64
	44	428	44
	45	439	33
	46	456	16
	47	462	10
	48	468	4
STRASBOURG	49	472	0

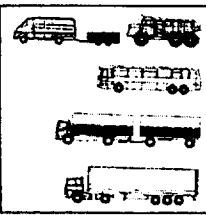
SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES DU NORD ET DE L'EST DE LA FRANCE

SANEF

TARIFS DES PÉAGES EN FRANCS - A4 - A26 SUD

REIMS

42	SAINT-GIBRIEN	27
50	10 MONT-CHOISY	28
72	29 22 SOMMESOUS	29
98	54 46 25 VALLÉE DE L'AUBE	30
116	69 60 40 15 TROYES (CHARMONT S/BARBUISE)	31
32	13 21 43 66 82 CHALONS-EN-CHAMPAGNE (LA VEUVE)	27
35	22 30 53 77 92 7 ST ÉTIENNE-AU-TEMPLE	28
64	53 60 84 107 122 33 26 SAINTE-MENEHOULD	29
94	80 88 113 136 151 59 52 29 VOIE SACRÉE	30
		VERDUN 31
115	103 113 135 159 174 82 73 54 25 16 FRESNES-EN-W.	32
131	124 134 156 179 195 102 91 72 44 37 21 JARNY	33
		SAINTE-MARIE 34
163	147 157 177 201 220 130 116 101 65 59 43 22 17 METZ (A31)	
177	161 171 191 215 234 144 130 115 79 73 57 36 31 14 BOULAY	38
		SAINTE-AVOLD 39
215	199 209 229 253 272 182 168 153 117 111 95 74 69 52 7 FREYMING-MERLEBACH	40
220	204 214 234 258 277 187 173 158 122 116 100 79 74 57 12 5 FAREBERSVILLER	41
234	218 228 248 272 291 201 187 172 136 130 114 93 88 71 26 19 SARREGUEMINES	42
247	231 241 261 285 304 214 200 185 149 143 127 106 101 84 39 32 15 SARRE-UNION	43
265	249 259 279 303 322 232 218 203 167 161 145 124 119 102 57 50 30 16 PHALSBOURG	44
276	260 270 290 314 333 243 229 214 178 172 156 135 130 113 68 61 40 25 10 SAVERNE	45
		HOCHFELDEN
307	291 301 321 345 364 274 260 245 209 203 187 166 161 144 99 92 70 56 43 29 14 STRASBOURG (REICHSSTETT)	49



Véhicules à plus de 2 essieux et de hauteur H supérieure à 1,30 m.

Ensembles à plus de 2 essieux et de hauteur H supérieure à 1,30 m.

4

CLASSE

PARIS (NOISY-LE-GRAND) 8

		COUTEVROULT	15
25		MEAUX-CRECY	18
41	16	ST JEAN LES D. JUMEAUX	16
48	23	MONTREUIL-AUX-LIONS	19
71	46	23 CHÂTEAU-THIERRY	20
96	71	48 25 DORMANS	21
120	95	72 49 25 REIMS	22 à 26

Exemple d'utilisation du tarif des péages :

Trajet **SAVERNE-MONTREUIL** sans quitter l'autoroute.

Montant brut des péages : 276 + 72 = 348 F

CLIENT : Ets LEJEUNE
 N° TARIF : 45
 VALIDITÉ TARIF : 2001

TARIF GRAND RÉGIONAL - AU DÉPART DE FÉNÉTRANGE (57)

Le poids à taxer ne peut être inférieur :

- soit au poids réel de l'envoi,
- soit au poids-mètres linéaires : nombre de mètres de plancher occupé par l'envoi x 1800 kg

Le poids retenu pour être taxé est éventuellement arrondi aux 100 kg supérieurs.

DISTANCE du lieu d'enlèvement au lieu de livraison			PRIX H.T. À LA TONNE							
			3 à -5 T	5 à - 7 T	7 à - 10 T	10 à - 15 T	15 à - 20 T	20 à - 23 T	23 à - 25 T	25 T et +
251	à	260	341,0	246,4	206,9	173,6	148,5	138,7	131,9	128,7
261	à	270	350,7	253,4	212,7	178,6	153,6	142,6	135,6	132,3
271	à	280	360,4	260,3	218,6	183,5	157,9	146,5	139,4	135,9
281	à	290	370,0	267,3	224,4	188,4	162,1	150,4	143,1	139,6
291	à	300	330,3	274,3	230,2	193,2	166,3	154,4	146,8	169,6
301	à	310	388,0	280,4	235,3	197,6	170,0	157,8	150,0	146,3
311	à	320	395,5	283,7	239,9	201,3	173,4	160,8	152,9	149,2
321	à	330	403,0	291,2	244,5	205,2	176,6	163,9	155,8	152,0
331	à	340	410,5	296,6	249,0	209,0	179,9	166,9	158,8	154,9
341	à	350	418,1	302,0	253,5	212,9	183,2	169,9	161,7	149,8
351	à	360	425,6	307,6	258,1	216,7	186,5	173,0	164,6	160,5
361	à	370	433,0	312,9	262,7	220,5	189,8	176,1	167,5	163,3
371	à	380	440,6	318,3	267,3	224,3	193,1	179,2	170,4	166,1
381	à	390	448,1	323,8	271,8	228,2	196,4	182,2	173,3	169,0
391	à	400	455,6	329,2	276,3	232,0	199,7	185,2	176,2	171,9
401	à	410	417,6	301,7	253,3	212,6	183,0	169,8	161,5	157,5
411	à	420	425,5	307,5	258,0	216,7	186,5	173,0	164,6	160,4
421	à	430	433,5	313,2	267,0	220,6	189,9	176,3	167,6	163,5
431	à	440	441,4	318,9	267,7	224,7	193,4	179,4	170,7	166,5
441	à	450	449,3	324,6	272,5	228,8	196,9	182,7	173,8	169,5
SEUIL DU PAYANT POUR			--	3,7 T	5,9 T	8,4 T	13,0 T	18,6 T	21,6 T	24,4 T

LA SANEF

La SANEF (**S**ociété des **A**utoroutes du **N**ord et de l'**E**st de la **F**RANCE) exploite les autoroutes A1-A2 (PARIS / ARRAS / CAMBRAI), A26 (CALAIS / REIMS / TROYES), A4 (PARIS / STRASBOURG) et A16 (L'ISLE ADAM / BOULOGNE-SUR-MER)

LA CARTE CAPLIS

La SANEF offre aux utilisateurs de poids lourds la possibilité de souscrire un contrat **CAPLIS** (CARTE D'ABONNEMENT POIDS LOURDS INTERSOCIÉTÉS). Il s'agit d'une carte annuelle, renouvelable, valable pour un seul véhicule ou ensemble de véhicules à la fois. Cette carte est valable non seulement sur le réseau exploité par la SANEF, mais également pour d'autres autoroutes françaises.

La carte évite le paiement immédiat aux gares de péage. La SANEF adresse mensuellement à l'entreprise titulaire d'une ou plusieurs cartes une facture mensuelle de péages. Moyennant un droit annuel forfaitaire par carte, une réduction peut être obtenue sur le montant des péages d'un mois facturé à l'entreprise :

Pour un montant mensuel de péage de	Réduction accordée sur la tranche
1 à 460 F	0 %
460 à 2 450 F	10 %
2 450 à 4 870 F	15 %
4 870 à 6 820 F	20 %
6 820 à 10 500 F	25 %
Au delà de 10 500 F	30 %

LA SANEF facture également des frais de gestion à raison de 0,93 F par trajet (montant ne bénéficiant pas de la réduction par tranche).

FRET 2000 et l'AUTOROUTE

FRET 2000 est titulaire de plusieurs cartes CAPLIS.

Pour l'année écoulée, le montant moyen des péages, remise non déduite, facturé par mois par la SANEF s'élève à 18 600 F.

Ce montant sert de référence pour calculer le montant de la réduction mensuelle sur péage et le taux moyen de remise applicable au coût des péages à incorporer dans le coût de revient.

CORRESPONDANT	ETS LEJEUNE	
REQUÊTE LOCALITÉ	57930	FÉNÉTRANGE
DOMAINE DE LA RECHERCHE	Protocole Sécurité	

RÉSULTAT DE VOTRE REQUÊTE

N° ENREGIST.	2356	CORRESPONDANCE	REÇUE	DATE	21/10/1999
RESUMÉ	Lettre demande signature protocole sécurité				
PIÈCE(S) JOINTE(S)	N° 1 - consignes de sécurité aux conducteurs des entreprises extérieures, n° appel urgence, consignes pour chargement et déchargement; N° 2 : plan d'accès au bâtiment HUGO (fournitures industrielles)				
CLASSEMENT / COPIE	Dossier client. Copies des annexes transmises à SERVICE EXPLOITATION				
N° ENREGIST.	2389	CORRESPONDANCE	ENVOYÉE	DATE	22/10/1999
RESUMÉ	Lettre d'accompagnement pour retour documents signés				
PIÈCE(S) JOINTE(S)	N° 1 - consignes sécurité N° 2 - plan accès bâtiment HUGO				
CLASSEMENT / COPIE	Copie lettre ==> Dossier client				



FIN DE LA RECHERCHE : AUCUN AUTRE ENREGISTREMENT TROUVÉ

PROCOLE DE SÉCURITÉ - EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 26 AVRIL 1996, JOURNAL OFFICIEL DU 8 MAI,

...

ARTICLE 2

Les opérations de chargement et de déchargement, ..., doivent faire l'objet d'un document écrit dit «**PROCOLE DE SÉCURITÉ**» ...

Le protocole de sécurité comprend toutes les indications et informations utiles à l'évaluation des risques de toute nature générés par l'opération et les mesures de prévention et de sécurité qui doivent être observées à chacune des phases de sa réalisation.

...

ARTICLE 3

Le protocole de sécurité défini à l'article 2 est établi dans le cadre d'un échange entre les employeurs concernés ou leurs représentants, préalablement à la réalisation de l'opération.

...

ARTICLE 4

Lorsque les opérations de chargement et de déchargement, impliquant les mêmes entreprises, revêtent un caractère répétitif, ..., un seul protocole de sécurité est établi, préalablement à la première opération. Il reste applicable aussi longtemps que les employeurs concernés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative, dans l'un quelconque de leurs éléments constitutifs.

ARTICLE 6

Un exemplaire de chaque protocole, daté et signé, est tenu à la disposition des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des entreprises concernées, ainsi que de l'inspecteur du travail, par les chefs d'établissement de l'entreprise d'accueil et de l'entreprise de transport.

... Entreprise où s'effectue l'enlèvement ou la livraison

DOSSIER B

EXPORTATION AÉRIENNE

Affecté au service « Export » de la société FRET 2000, le lundi 11 juin, vous recevez un fax d'un de vos clients réguliers : la société GARIN, 8 rue Anatole France 67000 Strasbourg.

Cette société spécialisée dans l'élevage de volailles et de produits alimentaires, désire envoyer des poussins à destination de BANGUI (RÉPUBLIQUE CENTREAFRICAINNE).

FRET 2000 assure, à chaque demande d'enlèvement de la société GARIN, le préacheminement routier vers l'aéroport de départ.

Aux termes du contrat passé avec FRET 2000 et en tenant compte de la nature des marchandises, cette dernière met à sa disposition une plate forme de stockage située dans son entrepôt dans la zone de fret « Sogaris » de l'aéroport de Roissy.

Fret 2000, après avoir réceptionné les marchandises, organise l'expédition aérienne sur BANGUI.

En tant qu'agent transitaire de fret aérien, il a obtenu l'agrément « d'expéditeur connu » et est, par conséquent, habilité à effectuer dans ses locaux toutes les opérations de contrôle en vue de sécuriser le fret aérien. En contrepartie de ces opérations, FRET 2000 perçoit la taxe de sûreté de fret aérien.

La société GARIN a établi au fil des années, des relations commerciales régulières avec FRET 2000 et s'est engagée par écrit auprès de lui à préparer ses expéditions dans des lieux sécurisés avec du personnel compétent et identifié.

En conséquence, Fret 2000 lui a reconnu la qualité de « client connu ».

Votre responsable de service M. THOMAS, vous charge d'effectuer toutes les opérations nécessaires à cette expédition.

Vous disposez de :

- l'annexe B-1 : Télécopie
- l'annexe B-2 : Renseignements complémentaires
- l'annexe B-3 : Itinéraire et Tarif routiers
- l'annexe B-4 : Horaires de vol et codification
- l'annexe B-5 : Extraits du tarif aérien
- l'annexe B-6 : Frais annexes
- l'annexe B-7 : Informations relatives à la rédaction de la LTA (lettre de transport aérien)

PREMIER TRAVAIL : PRÉACHEMINEMENT ROUTIER

1. **Déterminer et justifier l'heure d'arrivée probable du véhicule** à l'aéroport de Roissy (déchargement non compris) sachant que le chauffeur respecte la réglementation sociale sur les temps de conduite et de repos et qu'il a pris son service à 10 h 30 (conduite pendant 30 mn, pour se rendre à l'entreprise).
2. **Calculer le coût du préacheminement**

Tous vos calculs doivent être justifiés sur votre copie.

DEUXIÈME TRAVAIL : EXPORTATION AÉRIENNE

3. **Choisir le vol** à retenir pour cette expédition et indiquer
 - le numéro de vol,
 - les dates et heures de départ et d'arrivée,
 - la compagnie aérienne,
 - le type d'avion.
4. Après avoir procédé à la réservation auprès de la compagnie aérienne, vous en avisez le client. **Compléter la confirmation de réservation .(Annexe R-2)**
5. **Établir la cotation aérienne** en tenant compte de tous les frais annexes.
6. **Compléter l'extrait de la L.T.A.** (lettre de transport aérien) n° 057-733112960 (**Annexe R-3**) à présenter à votre responsable avant signature.

TROISIÈME TRAVAIL : OPÉRATIONS DOUANIÈRES ET PRÉ-FACTURATION

7. Pour préparer les formalités douanières nécessaires à cet envoi, **calculer la valeur statistique** en justifiant votre réponse.
8. **Préparer** à l'attention du service comptable, **la pré-facturation** « export » (**Annexe R-4**).

SOCIÉTÉ GARIN
8 RUE ANATOLE France
67000 STRASBOURG

TÉLÉCOPIE

Le 11/06/2001

DESTINATAIRE : FRET 2000

MESSAGE : Demande d'enlèvement à domicile de marchandises le jeudi 14/06/2000 à 11 heures

Nature et nombre des marchandises :

- 3 palettes de cageots aérés de poussins **de plus de 72 heures**

Poids total brut : 150 KG

Fret sécurisé

Valeur des marchandises : 47 912 FRF

Incoterm : CPT Aéroport Bangui

Prévoir une heure pour le chargement du véhicule

Le responsable de service

M. ANDRÉ